

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2021 à 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf

Avis public de dépôt du rôle d'évaluation foncière pour les années 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé au bureau du soussigné le 9 octobre 2020.

Toute personne qui désire consulter le rôle d'évaluation triennal peut le faire au bureau municipal à l'hôtel de ville de Saint-Léonard, 260 rue Pettigrew, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi de 8h à 16h, sur rendez-vous.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation, peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2021;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 352 de la MRC de Portneuf;
- Être déposée à la MRC de Portneuf au 185 route 138 à Cap-Santé, G0A 1L0 ou envoyée par courrier recommandé.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, le 26 octobre 2020

Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière